

## AVIS DE CONSULTATION

### « Pour la désignation d'un Réviseur comptable pour les exercices 2025-2026-2027 ».

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et de la loi comptable N° 96-112 du 30/12/1996 et en application du décret n° 87-529 du 1er avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est détenu par l'Etat, et de la Circulaire de Monsieur le Premier Ministre n° 44 du 04 août 1994 telle que modifiée par la Circulaire N° 38 en date du 25 août 1997, l'Office National Des Mines « ONM » se propose de confier, par voie de consultation, la révision de ses comptes pour les exercices 2025-2026-2027 à un membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Les experts comptables remplissant les conditions légales sont priés de retirer le cahier des charges, gratuitement, auprès du bureau d'ordre central de l'ONM au 24, rue de l'Energie - ZI La Charguia I – 2035 Tunis.

La soumission doit parvenir à l'adresse sus-mentionnée, par voie postale recommandée sous pli fermé ou par Rapid poste et sous pli fermé au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Mines, au plus tard le Lundi 21 Avril 2025 à 10 h 00. (Le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'ONM faisant foi).

- L'enveloppe extérieure, ne portant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, doit porter en haut et à gauche la mention « Ne pas ouvrir - « Consultation pour la désignation d'un Réviseur comptable pour les exercices 2025-2026-2027 » L'enveloppe doit contenir l'offre et toutes les pièces demandées conformément à l'article 4 du cahier des charges.

